



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 4 février 2019, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet du débat ministériel public du Conseil de sécurité sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales », qui s'est tenu le 25 janvier dernier, alors que la République dominicaine présidait le Conseil.

À cet égard, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le résumé du Président, établi par la République dominicaine (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme documents du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent suppléant,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Marcos **Montilla**



**Annexe à la lettre datée du 4 février 2019 adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la République dominicaine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Résumé du Président sur le débat public du Conseil de sécurité  
tenu le 25 janvier 2019 sur le thème « Remédier aux effets  
des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité  
internationales »**

**Introduction**

Le 25 janvier 2019, la République dominicaine, qui présidait le Conseil de sécurité pour le mois de janvier, a organisé un débat public sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales ». La séance était présidée par S.E. Miguel Vargas, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine. Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Achim Steiner, du Responsable scientifique de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Pavel Kabat, et de Lindsay Getschel, assistante de recherche pour le programme de sécurité de l'environnement du Stimson Center.

Avec plus de 80 orateurs – dont beaucoup ont pris la parole au nom des groupes régionaux – qui ont expliqué leur position pendant plus de huit heures, le Conseil de sécurité a vu un nombre record de délégations s'exprimer sur cette question. Par rapport aux précédents débats du Conseil, celui-ci a porté davantage sur les conséquences, pour la sécurité, des catastrophes et des changements climatiques, et il a révélé une convergence de vues parmi la grande majorité des participants, montrant en cela les avancées que le Conseil a fait sur la question. Toutefois, les désaccords exprimés par plusieurs délégations ont montré qu'il fallait poursuivre les débats.

C'était la quatrième fois que le Conseil de sécurité consacrait une séance officielle aux conséquences des changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales, et le premier débat public depuis celui qui avait été organisé sous la présidence de l'Allemagne, en 2011. Le tout premier débat du Conseil de sécurité avait eu lieu sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en 2007. En rapport avec le débat de 2011, le Conseil avait adopté une déclaration du Président du Conseil ([S/PRST/2011/15](#)), dans laquelle il déclarait craindre que « les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales » et demandait au Secrétaire général d'inclure l'analyse des répercussions possibles des changements climatiques sur la sécurité dans ses rapports « lorsque de tels vecteurs de conflit rendent difficile la mise en œuvre du mandat du Conseil ou compromettent la consolidation de la paix ». Le troisième débat, qui a eu lieu en juillet 2018, sous la présidence suédoise du Conseil, a porté sur les progrès réalisés dans ce domaine et sur les besoins supplémentaires du Conseil pour qu'il puisse évaluer plus efficacement les risques des changements climatiques pour la sécurité et y remédier.

Au cours des deux dernières années, le Conseil de sécurité a accordé une part de plus en plus importante aux risques en matière de sécurité liés aux changements climatiques et environnementaux dans différents contextes régionaux, en particulier dans la région du lac Tchad ([S/RES/2349](#)), en Somalie ([S/RES/2408](#)), en Afrique de

l'Ouest et au Sahel (S/PRST/2018/3), au Mali (S/RES/2423) et au Darfour (S/RES/2429). Il a insisté sur la nécessité de procéder à des évaluations des risques et de disposer de stratégies de gestion des risques adaptées et, s'agissant du Darfour, il a prié le Secrétaire général « de faire figurer des informations sur ces évaluations dans les rapports qu'il est tenu de présenter selon qu'il convient. »

Les objectifs du débat du 25 janvier étaient les suivants :

- a) Parvenir à une compréhension plus globale des risques et vulnérabilités en matière de sécurité liés aux catastrophes climatiques, en faisant fond sur les expériences très variées des États Membres ;
- b) Comprendre les mesures prises par les États Membres afin de réduire ces risques, et ce que l'ONU peut faire pour les aider à mieux y remédier ;
- c) Réfléchir à ce que peut, ou devrait, être le rôle du Conseil de sécurité pour ce qui est d'intervenir rapidement et adéquatement en cas de catastrophes de ce type, conformément à sa première responsabilité qui est de préserver la paix et la sécurité internationales ;
- d) Réfléchir à la manière dont les missions déployées par le Conseil de sécurité pourraient contribuer à prévenir et à mieux gérer les crises liées au climat ;
- e) Examiner les formes d'assistance que le Conseil de sécurité pourrait solliciter d'autres entités des Nations Unies afin de prévenir et de limiter les risques de sécurité liés aux catastrophes climatiques ;
- f) Réfléchir aux types de dispositifs d'alerte rapide dont le Conseil pourrait avoir besoin pour intervenir rapidement et efficacement ;
- g) Examiner comment les États Membres associent et pourraient associer les jeunes à leur action, anticiper les besoins des générations futures et planifier leurs actions en conséquence.

Le présent résumé du Président contient un récapitulatif des idées et des arguments exprimés par les participants à ce débat. Il ne constitue pas un document complet ni officiel, et il ne saurait valoir caution des déclarations faites par les États Membres ou tout autre participant. Il sera distribué à tous les membres du Conseil de sécurité et à toutes les délégations ayant participé au débat.

## Exposés

Au cours du premier exposé qu'a entendu le Conseil de sécurité, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a expliqué avec conviction que les catastrophes climatiques posaient des menaces réelles et graves pour la sécurité mondiale, et qu'il ne s'agissait pas seulement d'un scénario possible pour l'avenir. Alors qu'ils représentaient des risques en matière de sécurité pour le monde entier, leurs effets étaient surtout ressentis dans les pays les plus vulnérables. Rappelant que les changements climatiques menaçaient l'existence même des habitats côtiers et des petits états insulaires en développement, elle a souligné qu'ils menaçaient également la paix et la sécurité de manière indirecte mais considérable. Elle a en particulier rappelé les différentes catastrophes dévastatrices qui avaient touché la côte atlantique des Amériques et les Caraïbes et comment la variabilité des précipitations, toujours plus marquée, avait participé à accroître l'instabilité au Sahel et dans la Corne de l'Afrique en exacerbant la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et à l'eau, en augmentant l'insécurité alimentaire et en réduisant les coûts d'opportunité pour ceux qui choisissaient de rejoindre les groupes armés.

Soulignant que « trouver une solution aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité [était] un problème collectif qui exige[ait] une réponse collective », Rosemary DiCarlo a noté que la plupart des États Membres considéraient déjà les changements climatiques comme une menace à la sécurité dans leurs stratégies nationales de sécurité, que l'ONU ne pouvait pas se permettre d'être à la traîne, et que les paroles devaient être suivies d'actes. Sur ce point, elle a expliqué que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec des spécialistes de l'Organisation et de l'extérieur, travaillaient à l'élaboration d'un cadre intégré d'évaluation des risques destiné à analyser les risques que posait le climat en matière de sécurité et que l'Organisation veillait à ce que les conclusions de cette analyse soient mieux pris en compte dans les rapports requis. Elle a insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité des données factuelles destinées à appuyer l'élaboration de stratégies de prévention et de gestion des risques climatiques au niveau local, invitant les États Membres et d'autres entités à informer l'ONU de leurs bonnes pratiques. Elle a également souligné qu'il importait d'élaborer des stratégies régionales, de renforcer la coopération régionale et de pratiquer la diplomatie préventive.

L'Administrateur du PNUD, Achim Steiner, qui présentait le deuxième exposé par liaison audio depuis Davos, a insisté sur l'urgence de la situation. Citant le *Global Risk Report 2019* du Forum économique mondial, dans lequel il est dit que les catastrophes et une mauvaise adaptation constituaient deux risques majeurs, il a fait valoir que la convergence des effets pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Il a averti que, sans une intervention urgente, plus de 140 millions de personnes en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, migreraient à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050. Seule une réduction collective des émissions permettrait d'agir efficacement et de manière intégrée sur le climat, de réduire les risques liés aux catastrophes et de consolider la paix. Notant que le PNUD était bien placé pour observer comment les changements climatiques étaient à l'origine des conflits et mettaient en danger la sécurité humaine, il a expliqué que la communauté internationale ne prenait pas des mesures à la hauteur du problème. Grâce à la science, il était de plus en plus évident que les conséquences ne se limitaient pas à l'atmosphère mais également à la biosphère, et il a insisté sur la nécessité d'élaborer des stratégies intégrées de gestion des risques et de saisir les occasions qui se présentaient de récolter des contributions déterminées au niveau national. M. Steiner a souligné qu'il fallait augmenter les investissements dans les stratégies d'adaptation et de résilience, notant que le PNUD avait déjà apporté un appui à des centaines de projets dans 140 pays. Par exemple, en République dominicaine, le Gouvernement, en partenariat avec le PNUD, a mis au point un index de vulnérabilité face aux chocs climatiques – le premier au monde – pour mesurer la vulnérabilité des foyers face aux ouragans, aux tempêtes et autres phénomènes climatiques.

Pavel Kabat, Responsable scientifique de l'OMM, a également souligné que dans le *Global Risk Report 2019*, il était dit que les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les crises de l'eau constituaient les quatre plus grandes menaces pour la survie de la planète. Constatant que c'était la première fois que l'OMM présentait officiellement un exposé au Conseil de sécurité, il a insisté sur le fait que les changements climatiques menaçaient la sécurité de différentes manières, de l'insécurité alimentaire accrue et des risques plus importants d'incendie à un risque exacerbé de conflits liés à l'eau et à d'autres facteurs à l'origine de déplacements et de migrations supplémentaires. Par conséquent, il a estimé que de nouvelles politiques d'investissement étaient nécessaires pour créer de meilleures infrastructures de prévisions météorologiques, dont chaque pays devait se doter au même titre que les routes ou les écoles.

Le quatrième et dernier exposé a été présenté par Lindsay Getschel, assistante de recherche au programme de sécurité environnementale du Stimson Center, qui a souligné que la jeunesse devrait assumer les conséquences des décisions prises aujourd'hui. Elle a mis l'accent sur les mesures que le Conseil de sécurité pourrait prendre pour réduire les risques en matière de sécurité résultant des changements climatiques. Plus précisément, elle a suggéré que :

a) le Conseil de sécurité adopte une résolution dans laquelle il reconnaîtrait officiellement que les changements climatiques posaient une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'il inclue la sensibilité du climat dans les mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ;

b) les missions de l'ONU analysent les conséquences des changements climatiques pour la jeunesse locale et déterminent comment les jeunes pourraient participer au renforcement de la résilience et de la durabilité ;

c) les missions de l'ONU utilisent plus systématiquement des énergies propres, de manière à réduire leurs propres émissions tout en construisant des infrastructures durables pour les communautés d'accueil. Elle a recommandé au Conseil de s'engager à ce que les missions de l'ONU utilisent 50 % d'énergies renouvelables d'ici à 2025.

#### **Débat sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales »**

Le débat a suscité un grand intérêt parmi les États Membres, et plus de 80 orateurs se sont exprimés pendant plus de huit heures. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Koweït, Belgique, Indonésie, Allemagne, Pologne, Royaume-Uni, Chine, Russie, Côte d'Ivoire, Pérou, France, États-Unis, Guinée équatoriale, Afrique du Sud, Guatemala, Hongrie, Philippines, Maldives, Haïti, Canada, Fidji, Nicaragua, Norvège, Estonie, Liechtenstein, Japon, Grèce, Lettonie, Italie, Pakistan, République de Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande, Inde, Espagne, Barbade (également au titre de la Communauté des Caraïbes), Portugal, Turquie, Suisse, Australie, Sri Lanka, Colombie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Suède, Bangladesh, Équateur, Kenya, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Irlande, Chili, Nauru (également au titre du Forum des îles du Pacifique), Brésil, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Iran, Iraq, Maroc, Uruguay, Soudan, Finlande, Ouzbékistan, Roumanie, Qatar, Costa Rica, Kazakhstan, Arménie, Slovaquie, Pays-Bas, Belize (également au titre de l'Alliance des petits États insulaires), Tuvalu (également au titre des petits États insulaires en développement du Pacifique), Algérie, Émirats arabes unis, Maurice, République dominicaine dont 17 étaient représentés au niveau politique, à savoir (Koweït, Belgique, Indonésie, Allemagne, Pologne, le Royaume-Uni, la République dominicaine, Guatemala, Hongrie, Philippines, Maldives, Haïti, Canada, Fidji, Nicaragua, Norvège, Estonie). Les observateurs permanents du Saint-Siège, de l'Union européenne, de l'Union africaine et du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ont également fait des déclarations.

Au cours du débat, un nombre record de délégations se sont exprimées dans le cadre du Conseil de sécurité au sujet des conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. De nombreuses délégations ont mis l'accent sur les conséquences des changements climatiques pour la sécurité plutôt que sur les changements climatiques en tant que tels – et cela dans une plus grande mesure que lors de tous les débats précédents du Conseil de sécurité sur la question, montrant ainsi un apaisement des inquiétudes quant à l'immixtion du Conseil dans les mandats des autres organes de l'Organisation. Le débat a également mis en évidence une convergence de vues entre une grande majorité des participants, un grand nombre d'entre eux appelant le Conseil à reconnaître la menace que, dans certains cas, les

changements climatiques faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales et à jouer son rôle pour y remédier. En particulier, de nombreuses délégations ont insisté sur les points suivants :

a) Les changements climatiques sont réels, concrets, chroniques, mondiaux et menacent l'existence de l'humanité ; les pays en développement sont particulièrement vulnérables, alors que ce sont eux qui contribuent le moins aux émissions, et cette vulnérabilité s'étend au-delà du continent africain au sujet duquel le Conseil de sécurité a déjà adopté plusieurs résolutions, ce qui indique la nécessité d'appliquer des stratégies de gestion des risques adaptées ; des mesures visant à réduire les effets des catastrophes climatiques et à accroître les synergies entre les stratégies d'adaptation et la consolidation de la paix seraient bénéfiques pour la paix et la sécurité internationales en renforçant la stabilité mondiale et la prévention des conflits ;

b) Les changements climatiques concernent l'ensemble de l'Organisation ; le Conseil de sécurité doit se consacrer plus particulièrement aux conséquences des changements climatiques pour la sécurité ; ces considérations sont complémentaires du mandat et des activités de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies ;

c) L'Organisation doit renforcer sa capacité d'analyse afin de mieux comprendre les liens existant entre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les menaces contre la paix et la sécurité internationales et de mieux définir les stratégies d'urgence, en collectant systématiquement des données factuelles sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ; les progrès en ce sens dépendront de la création de capacités suffisantes dans les organismes des Nations Unies, les bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies, les organisations régionales et les États Membres ;

d) Les systèmes d'alerte rapide doivent être améliorés et les évaluations intégrées des risques liés au climat et à la sécurité doivent être réalisées ; la création du nouveau « mécanisme de sécurité climatique » réunissant le PNUD, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le PNUE ainsi que d'autres spécialistes du système des Nations Unies et de l'extérieur, a représenté un premier pas important dans ce sens ; il faudrait renforcer encore son rôle afin qu'il joue un rôle de **coordonnateur institutionnel**, plusieurs États Membres demandant la **nomination d'un Représentant spécial** ;

e) La question des effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales devrait être régulièrement examinée par le Conseil ; il devrait y avoir des **exposés annuels** sur les risques en matière de sécurité et les progrès accomplis ; les petits États insulaires en développement doivent être représentés lors de ces exposés ;

f) Un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité adoptées en 2017 et 2018 sont des exemples utiles d'actions ciblées du Conseil en matière de sécurité climatique ;

g) Il est essentiel d'appliquer les principes énoncés dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris et le Programme 2030 pour s'adapter aux conséquences des catastrophes climatiques et les prévenir. De nombreuses délégations ont souligné l'urgence de maintenir le réchauffement en dessous de 1,5°C, faisant référence au rapport du GIEC et disant que le Sommet de 2019 sur le climat du Secrétaire général serait une réunion cruciale afin d'accroître l'ambition internationale.

Bien qu'une grande majorité des délégations appuient l'action du Conseil de sécurité sur la question des conséquences des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, un certain nombre d'entre elles ont également exprimé leur désaccord ou leur malaise de voir les changements climatiques débattus au Conseil. Leurs critiques portaient essentiellement sur cinq points, et certains intervenants ont souligné que :

a) les preuves concrètes des conséquences des changements climatiques sont contestées et mal comprises ; il est difficile de démontrer le lien direct entre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les conflits ;

b) la « sécurisation » des changements climatiques pourrait s'avérer contre-productive et être interprétée à tort comme signifiant que les changements climatiques sont toujours à l'origine de conflits et, ce qui est pire, elle pourrait susciter des réactions inadaptées, incitant certains États à donner la priorité à la concurrence plutôt qu'à la coopération et à raisonner en termes militaires ;

c) mettre l'accent sur les changements climatiques en tant que cause des conflits détournerait l'attention de causes d'origine politique plus importantes, telles que les ingérences extérieures dans les affaires internes d'autres États ;

d) le Conseil de sécurité ne devrait pas empiéter sur les mandats des organismes spécialisés de l'ONU ;

e) le Conseil de sécurité n'est pas l'instance appropriée en raison de sa structure non représentative, exclusive et opaque, qui constitue un contraste négatif avec le cadre institutionnel plus démocratique et équitable de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil économique et sociale et l'Assemblée générale.

De très nombreuses délégations ayant pris la parole, il n'a pas été possible de tenir un débat interactif sur ces questions, mais plusieurs délégations ont contesté la pertinence ou la portée de ces propos. De nombreuses délégations ont décrit les liens qui existaient entre les catastrophes climatiques et les menaces à la sécurité comme évidentes et insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devait agir en conséquence. De nombreuses autres ont souligné que l'intervention du Conseil de sécurité s'agissant des conséquences des changements climatiques et des catastrophes pour la sécurité n'empiétait pas sur les travaux d'autres organes mais qu'elle était parfaitement compatible avec l'intervention d'autres organes des Nations Unies s'agissant des conséquences des changements climatiques sur l'environnement et le développement et qu'elle les complétait. Certaines délégations ont noté que dans sa résolution 63/281, l'Assemblée générale avait invité les entités compétentes des Nations Unies à redoubler d'efforts dans la lutte contre les changements climatiques, y compris leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Il leur semblait évident que le Conseil était « l'entité compétente », moyennant quoi on ne pouvait dire que le Conseil empiétait sur les prérogatives d'autres entités des Nations Unies. De nombreuses délégations ont également insisté sur la nature pluridimensionnelle des conséquences des changements climatiques, ce qui impliquait d'y apporter une réponse pluridimensionnelle, y compris de la part du Conseil de sécurité pour les aspects relatifs à la paix et à la sécurité internationales.

Ces divergences ne doivent pas occulter les importants points de consensus qui se sont dégagés pendant le débat. **Toutes les délégations sont convenues que, dans certains cas, les effets des changements climatiques mettaient en péril la paix et la sécurité.** Un consensus s'est également dégagé autour de la nécessité d'adopter une stratégie globale afin de lutter contre les conséquences pluridimensionnelles des changements climatiques, ce qui, par définition, ne peut exclure la prise en compte des implications en matière de sécurité. Qui plus est, il y a eu un consensus sur le fait

qu'il ne relevait pas de la compétence du Conseil de sécurité de lutter contre les effets des changements climatiques ou de prendre en charge le développement durable, mais que son mandat portait sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les délégations qui étaient contre une « sécurisation » excessive ont mis l'accent sur le caractère hétérogène de ces conséquences selon les régions, reconnaissant implicitement ou explicitement que les changements climatiques et les catastrophes pourraient avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales dans certaines régions mais en mettant en garde contre une généralisation.

### Recommandations stratégiques

De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'aller au-delà de l'examen des effets des catastrophes climatiques sur la sécurité et de prendre des mesures pour renforcer la résilience, et elles ont noté le rôle crucial que la coopération internationale devait jouer dans la lutte contre les changements climatiques et leurs multiples effets néfastes. Elles ont fait plusieurs suggestions allant dans ce sens. On trouvera dans la section ci-après une synthèse de ces idées portant spécifiquement sur la lutte contre les effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, avec **trois grands domaines dans lesquels le Conseil de sécurité pourrait agir et un quatrième s'adressant plus particulièrement aux États Membres**. Ainsi, de nombreuses délégations ont :

a) souligné que la manière dont les risques résultant des changements et des catastrophes climatiques agissaient sur la paix et la sécurité internationales devaient être mieux et plus systématiquement compris ; dans ce contexte, les délégations ont demandé :

i) la création d'un organisme coordonnateur ou d'une base institutionnelle qui réunirait les compétences techniques de l'Organisation et de l'extérieur, analyserait les renseignements et mettrait les synthèses correspondantes à la disposition du Secrétaire général et du Conseil de sécurité ; de nombreuses délégations ont demandé que le responsable de l'organisme coordonnateur soit nommé Représentant spécial du Secrétaire général ;

ii) le renforcement du mécanisme des Nations Unies pour la sécurité climatique, qui pourrait se développer pour devenir cette base institutionnelle ;

iii) des rapports réguliers du Secrétaire général de l'ONU sur les incidences des changements climatiques sur la sécurité ;

iv) un renforcement de l'échange des informations et de la coordination entre les entités des Nations Unies ;

b) demandé une amélioration des capacités d'alerte rapide et d'action rapide grâce à des évaluations des risques intégrées et à des stratégies de gestion des risques au niveau des gouvernements nationaux, des organisations régionales et des bureaux régionaux des Nations Unies, l'amélioration des capacités d'analyse et une meilleure préparation aux catastrophes car, comme un intervenant l'a résumé : « grâce à une meilleure prévention rendue possible par les dispositifs d'alerte rapide et à une meilleure préparation du fait des dispositifs d'action rapide, nous pouvons prévenir les conflits » ;

c) demandé une meilleure intégration des facteurs liés au climat dans les mandats et les capacités des missions des Nations Unies, certaines délégations suggérant que les soldats de la paix aient les moyens de mener des opérations militaires non pas de guerre mais des « missions de paix climatique », celles-ci devant aider les pays touchés et non s'ingérer dans leurs affaires ;

d) souligné la nécessité de soutenir les pays en développement grâce au financement, au renforcement des capacités et des transferts de technologie afin de prévenir les menaces et les conflits liés à la sécurité climatique.

### **Conclusion**

Le débat du 25 janvier ne laisse aucun doute sur le fait que la plupart des pays considèrent les changements climatiques comme un danger grave pour la paix et la sécurité et qu'ils souhaitent que le Conseil de sécurité remédie aux effets sur la sécurité, d'autres entités des Nations Unies étant responsables de la lutte contre les changements climatiques et de leurs conséquences sur le développement. Même si, comme notre Ministre des affaires étrangères l'a résumé, « certains n'ont pas encore tout à fait saisi la profondeur de nos peurs, le message a été suffisamment clair ». Pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il faut combattre les incidences des changements climatiques, et la principale responsabilité en matière de paix et de sécurité que la Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité implique non seulement de gérer les conflits mais également de chercher à remédier à leurs causes profondes, dans le respect des mandats et des responsabilités d'autres organisations internationales et régionales ainsi que des États Membres. Le débat sur la meilleure façon de faire doit se poursuivre au sein du Conseil de sécurité, mais il doit également être accompagné de mesures ambitieuses au Siège comme sur le terrain.

---